

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Etaient présents : MMES MOREAU – BERTHAUD – SIRUGUE – MEVOLHON - SOUILLOT
MM. DESCOURVIERES — JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS –
GUIDOT – GUIRAO.

Secrétaire de séance: M. REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 21h00

Compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil approuve à l'unanimité deux ajouts à l'ordre du jour : indemnités de la trésorière et des élus.

I – Indemnités de la Trésorière

Le Conseil décide par 13 voix pour et 1 abstention, d'allouer à Mme la Trésorière de St Jean de Losne, les indemnités de conseil et de confection de budget, soit un montant de 360.63 € net.

II – Indemnités du Maire et des Adjointes

L'indice terminal de la fonction publique, passe de 1015 à 1022. Il convient donc de délibérer à nouveau sur les indemnités des élus.

Le Maire et les Adjointes se retirent et ne prennent part ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil fixe par 10 voix pour, à compter du 1^{er} janvier 2017, et sur demande des intéressés, le montant des indemnités des élus à :

25 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire

6.50 % de l'indemnité terminal pour les Adjointes.

III – Restauration de l'église

Un point sur l'avancement des travaux de l'église est fait. La demande de subvention de la deuxième tranche est adressée au Conseil Régional.

IV – Commission des travaux

Logement ancienne école maternelle: la commission des travaux propose de retenir le bureau d'études CARMINATI en qualité de maître d'œuvre. Le Conseil entérine ce choix à l'unanimité.

Il manque un panneau de limitation à 50, Grand chemin de Charrey RD 20 – sens Charrey / St Jean. Celui-ci sera repositionné.

V – Assurance du Personnel

Le Conseil décide à l'unanimité, l'affiliation d'un agent IRCANTEC à CNP Assurances.

VI – Mise à disposition Agent technique

Le Conseil décide à l'unanimité, la régularisation de la mise à disposition de l'agent technique pour le SIVOS.

VII – SICECO

Le Conseil approuve à l'unanimité, la modification des statuts du SICECO (conséquences modification du périmètre, adhésion de communautés de communes).

VIII – Dossier attributions des terres communales

Le dossier a été confié à un avocat pour suite à donner.

IX – Résiliation d'abonnement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la résiliation de l'abonnement à Lois et Décrets de la DRFIP.

X – Urbanisme

Le Conseil décide à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal.

XI – Remboursement de dépôt de garantie

Suite au départ de la locataire du logement de l'ancienne poste, le conseil décide à l'unanimité, le remboursement du dépôt de garantie à l'intéressée.

XII – Zone de détente

Mise en place d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères, à l'intérieur de la zone de détente. Un courrier sera adressé aux locataires. Idem chalets Belin.

Il faudra ré-empierrement le chemin à son terme afin de permettre le retournement du camion de collecte.

Bilan de locations de l'année 2016 : Un tableau récapitulatif est remis à chaque conseiller.

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2017 :

Parcelle A	185 €	taxe de séjour	comprise
Parcelle B	205 €	"	"
Parcelle C	235 €	"	"
Parcelle D	280 €	"	"
Charges	110 €	"	"

- Le Conseil décide à l'unanimité, l'embauche d'un contrat saisonnier pour une durée de 6 mois à raison de 20 H 00 par mois.
Le maire est chargé d'effectuer les démarches et de signer les documents nécessaires à ce recrutement saisonnier.

XIII – Columbarium

Le conseil décide l'inscription au budget primitif 2017 de l'achat d'un 2^{ème} columbarium, à acquérir si besoin. Coût 8200€ TTC.

Concernant le columbarium, la famille d'un défunt sollicite l'autorisation d'apposer à côté de la plaque funéraire, une plaque autocollante avec soliflore. Le conseil émet un avis favorable, pour la pose de plaque autocollante mais un refus pour toute plaque nécessitant un perçage.

XIV – Commission des fêtes

Calendrier 2017 :

3 et 4 juin	festival rock BDM
13 juillet	manifestation 14 juillet
27 août	pique-nique communal
10 septembre	vide grenier OMF
22 octobre	repas des aînés
4 novembre	remise des récompenses aux jeunes diplômés et sportifs.

Fondation du patrimoine : peut-être un concert avant la fin de l'année pour soutenir la souscription ouverte dans le cadre de la restauration de l'Eglise.

Repas des Aînés : pourrait être ouvert aux moins de 70 ans avec contrepartie financière, dans la limite des places disponibles.

XV – Questions diverses

Transports scolaires 2017 / 2018 : Réunion de préparation au plan transports scolaires 2017/2018 avec les services du département le 6 Avril 2017. Concernant le ramassage scolaire du primaire, il a été envisagé de demander la création d'un arrêt supplémentaire pour les enfants d'Esbarres. Au regard du circuit déjà très serré en terme de temps, il ne sera pas possible d'ajouter un arrêt supplémentaire.

Plaintes de riverains transmises à l'exploitant agricole concerné.

Plusieurs demandes de subvention : sans suite. Réponse négative sera faite aux demandeurs.

Information du Syndicat du Bassin de la Vouge sur la loi réglementant l'emploi des produits phytopharmaceutiques.

Semaine des personnes handicapées physiques du 13 au 19 mars 2017.

Garantie Jeunes : nouveau dispositif d'accompagnement pour un accès à l'emploi, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, renseignements auprès de la Mission Locale de BEAUNE.

Atelier « Ménage au naturel » sur inscription, organisé par le service prévention déchets de la Communauté de communes : samedi 25 mars à 10 H salle des fêtes d'Esbarres.

Le recensement de la commune est terminé.

Les ateliers mis en place par la FAPA « Santé Séniors » ont débuté et vont se poursuivre jusqu'en mai. 11 personnes y participent.

Recrudescence des cambriolages sur la commune, information a été faite aux habitants.

Sur proposition de Monsieur DESCOURVIERES, le conseil municipal respecte une minute de silence à la mémoire de M. Daniel FREITAG, ancien maire d'Esbarres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.